

Mme Katrin Jadin au ministre de la Défense sur "les futures vestes de nos militaires" (n° 1657)

04.02 **Katrin Jadin**: Notre armée va investir dans de nouvelles vestes *hi-tech* dont le coût unitaire serait de 125 000 euros, ce qui n'est pas négligeable. Il est important que nos Forces armées soient bien équipées, mais pourquoi ont-elles besoin de ces vestes et pourquoi celles-ci ne seront-elles pas fabriquées en Belgique?

04.06 **Pieter De Crem**, ministre:

Le président de la Chambre et celui de la commission parlementaire des Achats militaires m'ont fait savoir par écrit qu'ils déplorent profondément cette violation de l'obligation de secret. J'ai reçu entre-temps l'avis juridique de l'état-major de la Défense sur cette question. Il ressort de cet avis que si un parlementaire divulgue des informations confidentielles dans la presse, il peut effectivement être question d'une violation de l'article 458 du Code pénal. Il s'agit donc bien d'une infraction.

Le parlementaire jouit de l'immunité parlementaire en matière pénale dans les affaires pénales mais celle-ci peut évidemment être levée. Seul le ministère public peut diriger la poursuite en matière de répression.

L'immunité parlementaire ne modifie en rien la responsabilité civile des parlementaires. Autrement dit, un parlementaire qui divulgue des informations confidentielles peut être tenu pour civilement responsable.

Je réitère ma question au président de la Chambre: ne faut-il pas, dans ce cas-ci, appliquer l'article 7 du protocole conclu entre la commission des achats militaires et le ministre de la Défense nationale? Selon ledit article, un membre d'une commission ad hoc qui viole le secret perd le droit d'être membre de cette commission pour le reste de la législature.

Le président de la Chambre décide sur avis de la commission et après audition du membre concerné. La décision finale est communiquée à la séance plénière subséquente.

Le programme BEST remédiera aux lacunes opérationnelles et sécuritaires auxquelles nos soldats sont confrontés dans un environnement hostile ou dangereux. Il permet la communication et la visualisation de la position des troupes amies.

Ces appareils électroniques sont intégrés dans une sorte de sac à dos appelé *Smartvest*. Le prix élevé de la pré-série (pour la Belgique, quarante *Smartvest* et cinq configurations de véhicules) est justifié par le développement du logiciel et des interfaces. Ces frais sont partagés entre les trois pays du Benelux. Les prix des séries seront sensiblement inférieurs. L'interopérabilité entre les pays du Benelux est garantie. Le système sera compatible avec les standards OTAN.

La plupart des composantes existent déjà sur le marché. Un développement reste cependant nécessaire pour l'intégration du nouveau système dans la chaîne de commandement et de communication. À ce sujet nous collaborons déjà avec les Pays-Bas.

Pour le dossier BEST, il n'y a encore ni cahier des charges ni contrat. L'industrie belge participera à la fabrication.

Certains aspects des achats militaires pourraient faire l'objet d'une certaine publicité mais un grand nombre de dossiers ne peuvent, à ce stade, être rendus publics, que ce soit pour des raisons économiques ou pour garantir la sécurité de nos militaires.

04.08 **Katrin Jadin:** Il me semble justifié d'aborder ici la question de la transparence, suite à ce qui est paru dans la presse.